

Séance ORDINAIRE du mardi 25 octobre 2005

**OBJET : APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AVEC TRANSFORMATION EN PLU (Délibération n°80/2005)**

L'an deux mil cinq, le 25 octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAREUIL sur BELLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Alain OUISTE, Maire.

**Date de la convocation** : 18 octobre 2005

**Présents** : MM. Alain OUISTE, Yves BERNARD, Raymond BOURON, Jean Claude MAZIERE, Catherine ALLAIN, Françoise ALLAIN, Dominique LAPLANE, Daniel CHAUME, Alain BEAUX, Patrick SOUMAGNAC, Bruno MICHELET, Didier JOLLIS, Henri Lionel CHARRIER, Sylvie PANAZOL.

**Procurations** : Michel DUTERTRE (procuration donnée à Henri Lionel CHARRIER)

**Absents** :

Madame Sylvie PANAZOL a été nommée secrétaire.

**Monsieur le Maire expose** au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols, avec transformation en plan local d'urbanisme, destiné à remplacer le POS actuellement applicable, ainsi que les observations du préfet sur le projet arrêté et les conclusions du commissaire enquêteur. Il présente les corrections retenues pour notamment prendre en compte les résultats de la dite enquête.

*Le Conseil Municipal,*

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-10, L.123-12, L.123-13, L.123-19, R.123-24 et R.123-25 ;

VU la délibération en date du 02/09/2002 mettant en révision le POS approuvé le 30 janvier 1990 (puis révisé le 20 octobre 1995), prescrivant sa transformation en PLU, et fixant les modalités de la concertation avec la population comme prévu par l'article L.300-2 du code de l'urbanisme;

VU la délibération n°127 en date du 25/10/2004 arrêtant le premier projet de révision du POS, et approuvant le bilan de la concertation précitée

VU la délibération n° 33 en date du 25/04/2005 arrêtant le deuxième projet de révision du POS et sa transformation en PLU

VU les avis des personnes publiques associées jointes au dossier de l'enquête publique, notamment les observations de Monsieur le Préfet de la Dordogne en date du 31 mai 2005, complétées des dispositions nécessaires à leur prise en compte;

VU l'arrêté municipal en date du 12 mai 2005 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du POS,

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 05/08/2005

VU le compte rendu de la réunion d'examen des résultats de l'enquête publique tenue le 26/08/2005

Certifié exécutoire

Reçu en Sous Préfecture

Le : 14/11/2005

Publié ou notifié le

Le : 15/11/2005



ENTENDU l'exposé de M. le maire,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique n'ont justifié que quelques modifications mineures du projet de révision du POS;

Considérant que le projet de révision du POS, avec transformation en PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme;

*Après en avoir délibéré et par 7 voix POUR et 8 ABSTENTIONS décide :*

♦ D'approuver le dossier de révision du POS, avec transformation en PLU, (destiné à remplacer le POS actuellement applicable) tel qu'il est annexé à la présente,

Par conséquent :

♦ La présente délibération accompagnée du dossier approuvé qui lui est annexé sera transmise à Monsieur le Sous préfet de Nontron

♦ La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux désignés ci-après : Sud Ouest et l'Écho

♦ Le dossier approuvé sera tenu aux dispositions du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à la Mairie de MAREUIL
- à la Préfecture de la Dordogne
- à la Sous préfecture de NONTRON

♦ La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans un délai de un mois suivant sa réception par le préfet de la Dordogne, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier approuvé, ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Mareuil sur Belle le 26 octobre 2005

Le Maire,



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture

Le : 14/11/2005

Publié ou notifié le

Le : 15/11/2005

